

## SÉANCE DU 6 JANVIER 2016

*Présents* : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, RIQUET Guy, MORIN Claire, FORIEL Laurent, MILLON Cédric

*Excusé(s)* :UZEL Nicolas, CRON Lionel qui a donné pouvoir à GUILHERMET Manuel,

### REQUALIFICATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

#### AVENANT N° 2 AUX LOTS N° 7 – 8 – 10 ET 14 – AVENANT N° 4 AU LOT N° 13

Dans le cadre du suivi de chantier, il a été décidé de réaliser plus ou moins certains travaux. Il convient donc de rédiger les avenants suivants :

Lot n°	Désignation du lot	Entreprise proposée	Montant de l'entreprise HT	Avenant de régularisation	
				Moins-value	Plus-value
7	Doublages - Plafonds	SAS THOMASSET FILS	30 000.00 €	1 104.99 €	
	<u>Avenant n° 2</u> : Fourniture et pose de doublage et cloison placostyl dans classe 1, bibliothèque et sanitaires, suppression de joue courbe, cloison modulaire, plafond cadrette...				
8	Revêtements de sols linoléum	SAS THOMASSET FILS	14 500.00 €		2 843.14 €
	<u>Avenant n° 2</u> : Ragréage et primaire, fourniture et pose de revêtement PVC, nez de marche alu, remplacement du linoléum par revêtement PVC tarkett, suppression joint de dilatation et nez de marche antidérapant				
10	Peinture	SAS THOMASSET FILS	8 833.86 €		1 166.52 €
	<u>Avenant n° 2</u> – Peinture sur métal, brossage, préparation laque satinée sur radiateurs, peinture sur murs en remplacement de la cloison modulaire, peinture sur bloc porte				
14	Terrassement – Voirie – Réseaux divers	SARL SOLS VALLE DU RHONE – CHEVAL TP	38 222.43 €		2 248.50 €
	<u>Avenant n° 2</u> – Raccordement des eaux usées et eaux pluviales				
13	Equipements électriques	Entreprise ROLAND GARD	27 147.54 €		440.00 €
	<u>Avenant n° 4</u> – Ajout de 2 sirènes incendie supplémentaires				

### REQUALIFICATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE – AVENANT DE PROLONGATION DU DÉLAI D'EXÉCUTION

Le chantier n'ayant pu être réceptionné au 1<sup>er</sup> décembre 2015, il convient de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 11 décembre 2015 par la rédaction d'un avenant.

## **REQUALIFICATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE – APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF DE SOUS-TRAITANCE – LOT N° 2**

La SARL COBAT de Chateaudouble, titulaire du lot n° 2 « Maçonnerie » a déclaré, en septembre 2015, sous-traiter les travaux d'enduits de façades à l'entreprise SARL NTB pour un montant de 11 207.50 € HT.

Dans le cadre du suivi de chantier, les prestations ont évolué. Il convient d'approuver l'acte spécial modificatif de sous-traitance qui annule et remplace la déclaration de sous-traitance établie en date du 17 août 2015. Il s'élève à présent à la somme de 13 075.75 € HT.

## **BUDGET – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA BAUME D'HOSTUN**

Une subvention exceptionnelle de 1 134.61 € est attribuée à l'Association des Parents d'Élèves de LA BAUME D'HOSTUN dans le cadre du reversement de l'intégralité des recettes émanant des droits de place du Marché de Noël.

## **RÉGIE PERMANENTE POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES « CULTURELLES » – TARIFS**

Un spectacle musical « Léo 38 » proposé avec le Train-Théâtre de Portes les Valence aura lieu le Samedi 26 mars à 20h30 à la Salle des fêtes. Les tarifs ont été fixés comme suit :

Prestations	Prix unitaire
Droit d'entrée Adulte	5.00 €
Droit d'Entrée Enfant	Gratuit pour les – de 16 ans

## **TÉLÉPHONIE – CONTRAT TÉLÉPHONE DE LA MAIRIE, DE L'ÉCOLE, DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA TÉLÉSURVEILLANCE DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE AVEC ORANGE (Résiliation Contrat avec SCT Télécom)**

Suite aux dysfonctionnements rencontrés avec la société SCT Télécom, le contrat de l'ensemble de nos lignes de téléphonie et d'internet a été résilié et a été renégocié avec ORANGE.

## **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

À compter du 1<sup>er</sup> février 2016, le secrétariat de la mairie sera fermé le jeudi :

Nouveaux horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi de 8h30 à 12h

Mercredi de 16h à 19h

Vendredi de 11h à 16h30 sans interruption

Samedi (si la date du jour est PAIRE) de 8h30 à 12h

***Prochain conseil municipal : mercredi 10 février à 20h.***

**Le roi et la reine 2016  
du Conseil Municipal !**

